

## **SUJET 1**

### **Le juste et l'injuste ne sont-ils que des conventions ?**

#### **Analyse du sujet**

Il est bien connu qu'il n'y a pas de sujet facile, sauf ceux que l'on n'a pas à traiter ! Toutefois, s'il en existait un, ce pourrait être celui-ci, surtout pour les lecteurs de ce livre, qui ont déjà réfléchi sur « Comment décider de ce qui est juste ? » ! Nous conseillons d'ailleurs de se référer à l'étude de ce sujet, très proche de celui qui nous occupe ici.

La première raison de choisir ce sujet est que le problème est posé en des termes on ne peut plus classiques, de telle sorte que l'utilisation du cours en est considérablement facilitée. Il est en effet hautement probable que la question ait été abordée telle quelle en cours.

La seconde est que la question est posée sous la forme d'une alternative, dont seule une partie est exprimée. Le travail de réflexion préparatoire, au brouillon, doit compléter cette alternative : le juste et l'injuste ne sont-ils que des conventions, ou bien existent-ils en eux-mêmes, indépendamment de toute décision humaine ?

Ce type de sujet peut être traité selon un schéma de plan très simple et bien connu. On étudiera la première possibilité, celle que le sujet propose, dans un premier temps, puis on s'attachera à l'hypothèse opposée, avant de voir si l'on ne pourrait pas trouver un moyen de dépasser l'alternative initiale.

Il est en effet clair qu'il n'est pas satisfaisant de réduire le juste et l'injuste à des conventions, si cela signifie, comme il le semble bien, que toutes les conventions sont légitimes pourvu qu'elles soient passées selon les règles. D'un autre côté, si le juste et l'injuste existent par nature, d'où vient qu'il y ait tant de désaccords à ce sujet ?

## Un plan possible

### 1) L'hypothèse conventionnaliste

On peut donner du juste une définition opératoire, selon laquelle est juste ce qui devrait être l'objet d'un **accord** des hommes. Or, cet accord est problématique, de toute évidence. Puisqu'il n'est pas immédiat, il faut donc le produire, sous la forme de conventions. Ainsi présentée, l'hypothèse conventionnaliste semble solide.

Remarquons toutefois qu'elle peut se présenter sous différentes formes. La première serait celle du **positivisme juridique**, d'après lequel est juste ce que la **loi** décide être tel. S'il est possible qu'une loi soit rejetée comme anticonstitutionnelle, en revanche aucune loi promulguée dans le respect des formes ne saurait être injuste.

La seconde serait l'**utilitarisme**, selon lequel est juste ce qui produit le maximum de bien-être pour l'ensemble de la société. Là encore, le juste et l'injuste varieront au gré des circonstances historiques. Une loi pourra être rejetée comme injuste si son application en révèle des effets pervers, qui la rendent inappropriée aux fins recherchées. Une nouvelle loi aura alors pour fonction de corriger la première.

La troisième pourrait être définie comme une forme de **cynisme** politique, dont nous trouvons la traduction dans le discours que tient Thrasymaque dans *La République* de Platon : le juste, c'est ce qui est avantageux au plus fort (voir ce que nous en disons à propos du sujet : « Comment décider de ce qui est juste ? »).

### 2) La justice en soi

Il ressort de notre première partie qu'il ne suffit pas d'affirmer que le juste et l'injuste ne sauraient être que des conventions, encore faut-il déterminer à quelles conditions ces conventions seront justes. Il y a là une sorte de **cercle**. En effet, supposons par exemple que le juste et l'injuste ne soient rien d'autre que ce que les lois déclarent être tels. Il n'en demeure pas moins qu'il faut préalablement accorder qu'il est juste d'obéir aux lois, ce qu'aucune loi ne peut décider.

Ajoutons que si le juste est, de fait, l'objet de discussions indéfinies, en revanche l'injuste s'impose parfois avec une sorte d'évidence. C'est d'ailleurs à partir de l'**expérience concrète** et généralement précoce de l'injustice que nous nous formons une certaine représentation de la justice, et non l'inverse.

Il se peut donc qu'il y ait des **injustices objectives**, que par conséquent rien ne peut justifier, ni la loi positive, ni l'intérêt supposé de la société, ni la supériorité du législateur. Réduire le juste et l'injuste à de simples conventions risquerait de donner des armes supplémentaires à l'oppression. Remarquons que la notion de droit d'ingérence, qui certes pose de nombreux problèmes, n'a de sens que si l'on admet l'existence de ces injustices objectives.

### 3) Comment déterminer le juste et l'injuste

Chacun devra se situer dans cette dernière partie. Toutefois, la logique que nous avons suivie impose pratiquement de rechercher des **critères** de détermination du juste qui s'imposent aux conventions elles-mêmes, au lieu d'être fixés par elles.

Mentionnons à toutes fins utiles la pensée de John Rawls, dont le livre intitulé *Théorie de la Justice*, paru en 1971, est déjà devenu un classique. De ce livre, on a surtout retenu ce que l'on appelle l'hypothèse du « **voile d'ignorance** ». Il s'agit d'une fiction, par laquelle chacun est convié à s'imaginer ignorant tout de son sort particulier au sein d'une société. Accepterais-je, par exemple, telle répartition des biens, en ne sachant rien de ce qui pourrait me revenir ? Si oui, c'est-à-dire si le fait d'être défavorisé selon cette répartition m'apparaît tolérable, eu égard aux avantages qu'elle procure, alors nous pouvons convenir que cette répartition est juste.

Cette hypothèse fictive peut paraître formelle, voire pas très nouvelle, car il ne s'agit au fond que de rappeler les exigences d'équité et d'impartialité qui sont constitutives du concept de justice. Toutefois, elle offre l'avantage de ne pas se référer à une idée transcendante et définitive de la justice en soi, donc d'échapper au dogmatisme, sans pour autant céder au relativisme, qui pour ce sujet risque fort de nous conduire à une acceptation lâche de

l'injustice. On remarquera que l'hypothèse du voile d'ignorance permet aisément, sans grand effort spéculatif, de condamner l'esclavage par exemple, ce que ne saurait faire les différentes formes de conventionnalisme évoquées ci-dessus. Il est hélas assez facile de trouver d'autres exemples, plus contemporains, car le combat pour la justice n'est jamais terminé. Cette dernière proposition suffit à prouver que le juste et l'injuste ne sont pas que des conventions.

**Voir aussi dans ce livre**

- ⇒ *Comment décider de ce qui est juste ?*
- ⇒ *La révolte peut-elle être un droit ?*

## SUJET 2

### Le langage ne sert-il qu'à communiquer ?

#### Analyse du sujet

Comme le précédent, il s'agit d'un sujet portant sur une question fréquemment étudiée en cours. Bien entendu, si tel est bien le cas, cela justifie qu'on choisisse de le traiter. Dans le cas contraire, il risque d'apparaître un peu difficile.

Il faut avant tout être capable de **donner un sens à une réponse négative**. A quoi le langage pourrait-il servir d'autre qu'à communiquer ? Ou bien encore, y a-t-il un usage solitaire du langage qui ne soit pas marginal ? On voit mal en effet quel serait l'intérêt d'une copie qui dirait que le langage sert à communiquer, sauf dans certains cas extrêmement rares, qui ne touchent en rien à son essence.

L'hypothèse pertinente est que le langage « sert » aussi, et avant tout, à **penser**. Le fait significatif, à mentionner très rapidement dans la copie, est que la pensée est un **discours intérieur**, et non pas quelque chose qui existerait « dans la tête », avant d'être « traduit » en mots et en phrases. Il resterait alors à se pencher sur les conséquences de ce fait.

Ajoutons que l'emploi du verbe « servir » mérite au moins une remarque. Nous l'avons écrit entre guillemets à l'alinéa précédent, car il renvoie à une conception utilitariste du langage qui ne doit pas être laissée sans critique. Tel est alors l'enjeu qui se dégage du sujet. N'avons-nous besoin d'une langue, et n'apprenons-nous des langues étrangères, que pour les situations où nous avons un message précis à transmettre ? Une telle conception de la langue est, entre autres, responsable de l'abandon progressif de l'étude du latin. Ou bien la maîtrise du langage est-elle un élément essentiel de la conquête de sa propre autonomie ? On se réfèrera à ce propos à notre étude du sujet « Pourrait-on penser sans l'aide du langage ? ».

## Un plan possible

### 1) Langage et communication

On commencera par analyser la notion de communication, par exemple en énumérant les différents éléments qui la composent : un émetteur, un récepteur, un code, un canal de communication, un message.

Il apparaît alors clairement **qu'il est possible de communiquer sans parler ni écrire**, par gestes par exemple. On pourra aussi faire remarquer que si les animaux ne disposent pas du langage au sens strict, on ne saurait leur refuser une certaine aptitude à communiquer (en laissant de côté la question de la conscience animale, qui nous entraînerait hors de notre sujet).

On pourrait alors croire que le langage serait le système de communication le plus perfectionné, seul digne d'une créature aussi évoluée que l'homme. Or, il y a là un **paradoxe** essentiel : loin d'être parfaitement efficace, le langage génère des **malentendus**, bien davantage que n'importe quel autre système, au point qu'on peut dire qu'il n'y a d'équivoque que là où il y a du langage. Si donc le langage ne servait qu'à communiquer, il serait bien mal adapté à sa fonction.

### 2) Langage et pensée

Cette deuxième partie reprendrait l'essentiel de ce que nous avons dit à propos du sujet : « Pourrait-on penser sans l'aide du langage ? ». Ce serait l'occasion de dénoncer deux fausses évidences.

La première est que parler consiste à traduire sa pensée en mots. Bien sûr, il nous arrive de chercher comment dire ce que nous avons à dire, c'est même une expérience on ne peut plus fréquente. Mais **c'est le signe d'une pensée qui ne parvient pas à se saisir clairement elle-même**. Et lorsque nous trouvons, d'une manière souvent bien mystérieuse, une formulation heureuse, cette découverte constitue par elle-même un progrès de pensée.

La seconde est indissolublement liée à la première. C'est la croyance en la profondeur de **l'ineffable**. Tout silence, certes, peut s'interpréter de mille manières. Mais toute parole aussi. Cette richesse infinie, cette ouverture au sens, n'est pas quelque chose qui préexisterait au langage et qu'il tenterait de détruire, mais bien au contraire c'est le fruit du langage. La **poésie** en est l'illustration concrète, car s'il n'y a effectivement pas de poésie là où le discours ne peut se comprendre que d'une seule manière, telle une information factuelle dont il n'y a rien à dire de plus, il n'y a pas non plus de poésie, à l'évidence, là où il n'y a pas de langage. Sans doute, nous parlons le plus souvent sans intention poétique. Mais nous parlons aussi non pour désigner un objet du réel (qu'il suffirait de **montrer**), mais pour en dire quelque chose, donc là encore pour créer une ouverture en direction du **sens**.

### 3) Langage et culture

Cette troisième partie voudrait tout d'abord envisager une conséquence possible de ce que nous venons de dire, pour mieux la rejeter. S'il n'y a pas de pensée sans langage, cela ne signifie-t-il pas que notre pensée n'est qu'un effet « programmé » d'une sorte de machine linguistique qui penserait à notre place ? En bref, je crois penser, mais ce serait le langage qui pense tout seul en moi.


Ce n'est pas que cette idée soit fautive, c'est qu'il serait dangereux de lui en faire dire plus qu'elle n'en dit. On peut en effet se représenter la multiplicité des possibilités du langage comme la réalité ultime dont les intentions du sujet conscient ne seraient qu'un effet de surface. Si cela peut aider à rompre avec **l'illusion d'un sujet parfaitement maître de lui**, de sa pensée et de ses affects, tant mieux. Il n'empêche que c'est tout de même bien moi qui pense, même si je ne domine pas ma propre pensée et si je ne suis pas à proprement parler un utilisateur du langage, mais, plus simplement et sans m'engager davantage, quelqu'un qui parle.

C'est de la même façon que nous proposons d'envisager la relation entre le sujet conscient et sa propre culture. **Nul ne peut penser à partir de rien**, et donc je suis tributaire de ma propre

culture, et je n'ai rien à dire, sinon à propos de ce dont j'ai préalablement entendu parler. Mais ceci ne constitue pas pour autant un emprisonnement. Affirmer le contraire, c'est continuer à ne pas voir que le langage n'est pas ce qui vient réduire la pensée à la simple affirmation ou négation d'un état de choses, mais bien au contraire ce qui rend possible la recherche du sens. Ainsi, ce que l'on reçoit de sa propre culture, c'est ce qui permet de comprendre les autres cultures. Le seul véritable enfermement de la pensée, c'est donc de ne pas avoir appris à jouer, pour soi-même et pour le plaisir de la conversation, avec toutes les possibilités du langage ; et c'est le triste lot de tous ceux pour qui il irait de soi que le langage ne sert qu'à communiquer.

**Voir aussi dans ce livre**

⇒ *Pourrait-on penser sans l'aide du langage ?*

 Texte de Bergson